

# La Direction choisit le jeu de dupes

Bureau Central, le 27 mars 2018 - N° 10/18.

La Direction nous parle d'une augmentation des salaires de 2,4% (dont 1% d'Augmentation Générale) en 2018 ! Cette affirmation ne correspond pas à la réalité. Les 1% annoncés se décomposant en 0,6% au 1<sup>er</sup> avril et 0,4% au 1<sup>er</sup> octobre, sur 12 mois cela ne fait que 0,55%.

L'enveloppe « Augmentations Individuelles » s'élève à 1,4%. Mais pour qui ? Ce pourcentage englobe l'ancienneté, les promotions et les évaluations individuelles. Ces éléments répondent à des logiques différentes. L'ancienneté reconnaît la durée de notre parcours dans l'Entreprise et la montée en compétence qu'elle entraîne. L'évaluation individuelle reconnaît la performance mesurée sur l'année au regard d'objectifs fixés.

Les salariés qui auront un niveau « atteint » bénéficieront de + 0,4% à + 0,9%, succès assuré à la réception du bulletin de paie d'avril !

Pour brouiller un peu plus les cartes la Direction a récemment proposé d'étudier les situations individuelles des salariés dont la rémunération aurait moins évolué que le coût de la vie. Elle reconnaît donc indirectement que les deux signataires de l'accord salarial (CFDT et CFE CGC) ont laissé sur le bord de la route certains de nos collègues ! Le CSP est en sous-effectif chronique et dans l'impossibilité de se livrer à un tel travail de « dentelle ».

De plus, cet « arrangement » serait injuste pour les salariés qui ont dépassé leurs objectifs, ont évolué dans leur métier ou ont choisi de s'investir dans un autre emploi. La Direction a conditionné la présentation de cette mesure à la levée préalable de la grève. Autrement dit « on vous expliquera tout ça une fois que vous aurez suspendu votre mouvement ».

L'investissement personnel dans le travail, par l'obtention d'une promotion ou un changement de métier doit permettre d'améliorer le revenu du foyer.

Le levier qui permet de maintenir un niveau de pouvoir d'achat c'est l'Augmentation Générale ! Ce ne sont pas les mesures individuelles et primes ponctuelles ou l'investissement.

Tableau convertissant l'Augmentation Générale sur l'année 2018 sur votre salaire :

Impacts Augmentation Générale	Augmentation Générale	Salaire de 1600€	Salaire de 2000€	Salaire de 2500€
Janvier à Mars		1600.00€	2000.00€	2500.00€
Avril à Septembre	0.6%	1609.60€	2012.00€	2515.00€
Octobre à Décembre	0.4%	1616.14€	2020.05€	2525.06€
Augmentation mensuelle		<b>8.81€</b>	<b>11.01€</b>	<b>13.77€</b>
Augmentation annuelle	<b>0.55%</b>	<b>114.52€</b>	<b>143.16€</b>	<b>178.95€</b>

Jean-Marc Janailac a écrit un courrier aux pilotes, différent de celui adressé aux autres salariés. Au-delà de la tentative de division, nous sommes nombreux à l'interpréter comme du mépris.

**Fort d'une Intersyndicale plus unie que jamais, nous appelons :**

**Le 30 mars, les 3 et 7 avril 2018,**

**à la Grève de 1h à 24h00**

**Pour les Parisiens, merci de vous rapprocher de vos Délégués pour connaître le lieu de rassemblement de votre secteur.**

Christophe Malloggi  
Secrétaire Général

**Pour les personnels concernés par la loi Diard pensez à vous déclarer 48h avant !**